RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM

DECISION N° 2021-004

Relative à la nomination des représentants professionnels au comité de pilotage stratégique de l'ODEADOM

Vu le règlement (UE) n° 228/2013 du parlement européen et du conseil du 13 mars 2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014 établissant les modalités d'application du règlement (UE) n o 228/2013 du Parlement européen et du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union ;

Vus les articles L 681-3 et D 696-1 à R 696-9 du code rural et de la pêche maritime ;
Vue la décision n°2019-06 du directeur de l'ODEADOM relatif aux comités sectoriels de concertation de l'ODEADOM modifiée par la décision 2021-xxx du 22 octobre 2021 ;

Article 1
Les personnalités suivantes sont nommées membres du comité de pilotage stratégique de l'ODEADOM :

Pour le territoire de Guyane : Madame Sylvie HORTH
Pour le département de Mayotte : Madame Corine AVICE

Article 2
Le mandat des membres nommés ci avant s'achève en même temps que celui des autres membres du comité de pilotage stratégique de l'ODEADOM.

Montreuil, le 25 octobre 2021

Le Directeur

Jacques ANDRIEU

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY – TSA 60006 – 93555 MONTREUIL CEDEX
TEL : 01 41 63 19 70 – EMAIL : odeadom@odeadom.fr – SIRET N° 130 006 547 00017